

REVUE DE PRESSE

service communication



Paris-Normandie

AGENDA

Publié le 10/04/25

Le Petit-Quevilly

Jeux en bois

Tables de jeux et jeux en bois à disposition samedi 12 avril de 10 h à 17 h à la médiathèque François-Truffaut. Entrée libre tout public. Gratuit sur réservation : bibliotheque.petit-quevilly.fr, 02 35 72 58 00

Les petites séances

Projection de films pour enfants samedi 12 avril à 10 h 30 à la médiathèque François-Truffaut. Gratuit sur inscription : bibliotheque.petit-quevilly.fr, 02 35 72 58 00

Paris-Normandie

Football. Derby QRM – FCR : combien de supporters de Rouen autorisés à Diochon et où se placeront-ils ?

Le vendredi 18 avril 2025, QRM « reçoit » le FC Rouen, résidant historique du stade Diochon, dans le cadre de la 30e journée de National. Quelle place sera réservée aux supporters des Diables rouges et combien pourront-ils être ? On fait le point.



Les supporters du FCR habitués à la tribune Lenoble ne seront pas dépayés face à QRM -

Photo Stéphanie Péron

Par Victorien Lenuud

Publié: 9 Avril 2025 à 15h25

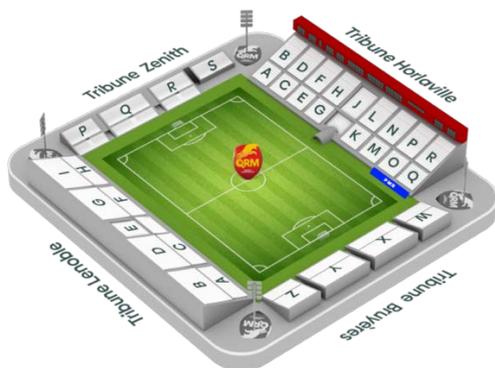
Opposés respectivement à Valenciennes et Bourg-en-Bresse en cette fin de semaine, QRM et le FC Rouen se retrouveront pour la manche 2 du « derby » au stade Diochon le vendredi 18 avril 2025.

[Après la victoire des Diables rouges à l'aller](#), qui s'est dessinée après [un improbable « c.s.c. » d'Owusu](#), les Quevillais tenteront de prendre leur revanche. Au-delà des considérations, il s'agira d'un impératif dans l'optique du maintien, les hommes de David Carré ayant vu Nîmes, le premier reléguable (16e), [revenir à trois points vendredi dernier](#).

Les Rouennais en Lenoble mais pas en Zenith

Pour rappel, ce seront eux qui « recevront » cette fois-ci, tel que le calendrier l'a prévu.

Comment les supporters des deux clubs voisins seront répartis ? Selon nos informations, il a été décidé de « couper » le stade en deux, en diagonale : la tribune Lenoble sera ainsi réservée aux supporters rouennais, qui pourraient éventuellement récupérer, aussi, la tribune « Bruyères » si la demande dépasse les 2 500 places ; les tribunes « Zenith » et Horlaville seront quant à elles destinées aux autres supporters/spectateurs.



Le plan du stade Diochon - Site internet QRM

Les modalités d'achat devraient être les suivantes : pour se procurer des places, les supporters du FCR devront passer par le site internet de QRM, le club rouennais ayant visiblement refusé d'acheter les places qui lui sont attribuées pour les commercialiser ensuite. Les autres sésames seront à récupérer au niveau du centre administratif. Les mises en vente pourraient démarrer ce mercredi 9 avril.

Le jour du match, pour éviter que les supporters des deux camps ne se côtoient trop, il est prévu que les accès en Zenith et Horlaville se fassent depuis l'endroit où se situait l'ancienne entrée (dans l'angle entre la tribune Lenoble et la Zenith).

Exceptionnellement, l'ouverture des portes aura lieu deux heures avant le coup d'envoi, c'est-à-dire dès 17h30.

Prix des places :

Horlaville : 12€* / 8 € (– de 12 ans), Zenith : 5€

Tribune Lenoble : 12€*

**dont 2€ qui seront reversés au fonds de dotation des Léopards de Cœur*

Paris-Normandie

Carte d'identité : le nouveau format « carte bancaire » est maintenant disponible pour tous

Depuis le 31 mars, les Français peuvent dorénavant renouveler leur carte d'identité en format bancaire, avant même son expiration. Explications.



Par A.C

Publié: 9 Avril 2025 à 20h24

La réglementation a évolué. Depuis le 31 mars, vous n'avez plus besoin d'attendre l'expiration de votre carte d'identité pour la renouveler en format carte bancaire. Une bonne nouvelle pour ceux qui en ont assez d'avoir le grand format !

Elles font l'objet d'un remplacement depuis 2021 où les détenteurs de carte expirée recevaient une nouvelle en format bancaire. « 25 millions de CNI nouveau format ont été distribuées », indiquait Guillaume Rozier, conseiller du président de la République français et fondateur de CovidTracker.

Vers un portefeuille numérique

Le remplacement se poursuit et va donc s'accélérer. Depuis le 31 mars, plus besoin d'attendre l'expiration de la carte d'identité pour la renouveler au format carte bancaire.

Pour en faire la demande, il faut avoir 18 ans et se rendre sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) pour y envoyer une pré-demande.

Cette nouvelle carte bancaire permettra aussi d'activer France Identité, une application qui permet la dématérialisation des titres d'identité, facilitant ainsi de nombreuses démarches administratives en ligne.

Le ministre de l'Intérieur, dans une interview accordée à [Ouest-France](#), a exprimé son souhait de créer « un portefeuille numérique regroupé dans France Identité, qui facilite le quotidien des Français ». Il pense notamment à regrouper dans ce portefeuille numérique la carte Vitale, la carte grise ou encore la carte d'étudiant.

SANTÉ

Rougeole : un appel à la vigilance

Un appel à la vigilance est lancé par l'Agence régionale de santé (ARS) Normandie face à la recrudescence des cas de rougeole depuis le début de l'année en France, y compris dans la région.

Au 9 avril, « sept cas de rougeole sans gravité ont été identifiés dans plusieurs départements normands (dans l'Eure, la Manche et la Seine-Maritime) pour l'année 2025, quand dix cas étaient recensés pour toute l'année 2024. Il n'y a pas de cas groupés en collectivité recensés », indique l'ARS.

FIÈVRE, TOUX, ÉRUPTION CUTANÉE...

La rougeole est un virus qui se transmet par voie aérienne. C'est l'une des maladies infectieuses de l'enfance classées comme les plus contagieuses. Elle se manifeste par l'apparition d'une fièvre élevée (supérieure à 38,5°C), de la persistance d'une toux, d'une rhinite ou d'une conjonctivite et d'une éruption cutanée.



Le vaccin contre la rougeole est l'un des onze vaccins obligatoires pour les enfants ARCHIVES

Dans ce contexte, l'ARS Normandie rappelle que « la vaccination est une mesure de prévention indispensable assurant une protection individuelle, mais également collective, en permettant de réduire la circulation du virus ».

Elle recommande donc de vérifier son statut vaccinal pour procéder, si besoin, à un rattrapage conformément aux recommandations du calendrier vaccinal.

La Gazette des communes

ZFE : ne retirons pas aux collectivités cet outil de santé publique

Publié le 07/04/2025 • Par Auteur associé • dans : [France](#), [Opinions](#), [Opinions](#)



PhotoAgriculture-Adobestock

Dans une tribune, Antoine Herteman, président de l'Avere France, déplore la possible suppression du dispositif des zones à faibles émissions (ZFE). Une décision qui remet selon lui en cause "une politique publique essentielle".

Le 26 mars dernier, les membres de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le projet de loi de simplification de la vie économique ont adopté deux amendements identiques supprimant le dispositif des zones à faibles émissions (ZFE). Ce vote, qui devra être encore confirmé le 9 avril, remet en cause une politique publique essentielle instaurée pour lutter contre la pollution de l'air, responsable en France de près de 48 000 décès précoces. Selon un baromètre d'octobre 2024 de l'association Respire, 45 % des personnes interrogées vivant dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants jugent la qualité de l'air mauvaise. Les ZFE souffrent ainsi depuis plusieurs années d'une contestation croissante alimentée par des raccourcis simplificateurs et une méconnaissance de leur impact réel.

Seules les métropoles du Grand Paris et de Lyon ont aujourd'hui mis en place des restrictions effectives pour les particuliers. Contrairement aux idées reçues, les ZFE ne concernaient en 2024 que 2,4% du parc automobile et sont ciblées sur les véhicules qui contribuent à la pollution atmosphérique, dont notamment les anciens véhicules de transport de marchandises (VUL, poids lourds) et de personnes (autobus, autocars).

Les ZFE ont déjà montré des résultats encourageants, associés à des politiques volontaristes de verdissement du parc. L'exemple de la métropole Aix-Marseille est particulièrement éloquent : la collectivité qui devait initialement interdire la circulation des véhicules Crit'Air 3 dans le centre de Marseille, n'est plus soumise à cette obligation légale, grâce à une amélioration de la qualité de l'air. Cette amélioration est notamment liée au recul des véhicules les plus polluants et à l'augmentation des véhicules électrifiés en circulation, puisque le nombre de véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés a été réduit de 68% entre 2016 et 2024 !

Contrairement aux narratifs qui circulent, l'objectif des ZFE n'est pas d'obliger les Français à acheter un véhicule électrique. Une citadine essence de 2007 – immatriculée pour la première fois il y a 17 ans – permet aujourd'hui d'accéder aux ZFE sans restriction. Cette réalité contredit l'idée que seuls les véhicules neufs et onéreux en permettraient l'accès. Elle démontre à l'inverse le rôle de chaque Français à participer, en fonction de leurs moyens et dans une temporalité très certainement différente, à la décarbonation des mobilités.

L'Avere-France reconnaît toutefois que pour améliorer l'acceptabilité par les citoyens, le dispositif doit s'accompagner de mesures de soutien pour aider les ménages modestes à acheter des véhicules moins polluants, notamment électriques, et à accompagner les acteurs de la logistique dans le verdissement de leur flotte de VUL et de véhicules lourds. A ce titre, l'Avere-France soutient les initiatives des métropoles du Grand Paris et de Lyon et regrette la disparition de la prime à la conversion qui a largement contribué à retirer du parc des véhicules polluants.

A l'heure où plusieurs voix s'élèvent pour l'instauration d'un moratoire de 5 ans ou la suppression du dispositif, l'Avere-France invite les parlementaires à préserver les ZFE. Plutôt que de renoncer à cet outil essentiel pour la santé publique, nous appelons à un renforcement des mesures de communication et d'accompagnement. La lutte contre la pollution atmosphérique ne peut être reléguée au second plan sous l'influence d'une campagne de désinformation qui alimente les craintes.

France 3 Normandie

"Les chaînes d'infos nous bombardent de mauvaises nouvelles !" Et vous, souffrez-vous de fatigue informationnelle ?



Les téléphones portables sont aujourd'hui les premiers pourvoyeurs d'informations • © France 3 LR

Écrit par [Myriam Libert](#) et [Maxime Fourier](#)

Publié le 10/04/2025 à 07h00

Faites-vous une overdose d'informations comme 54% des Français ? Avec les réseaux sociaux, les chaînes d'infos en continu, la radio, la télévision, les journaux, l'information et son actualité anxiogène envahissent nos esprits. Il devient même difficile d'y échapper. Explications avec l'expert normand Jean-Marie Charon, sociologue des médias.

La fatigue informationnelle est un trop-plein moral et mental, lié à une **overdose d'informations**. L'actualité est partout, dans les journaux, à la radio et la télévision, et depuis une dizaine d'années, elle s'invite directement dans nos téléphones portables, notamment sur les réseaux sociaux.

Une étude la Fondation Jean Jaurès publiée en octobre dernier a montré que 54% des Français souffrent de cette fatigue informationnelle. C'est aussi le sentiment que nous ont rapporté les personnes rencontrées à l'occasion d'un micro-trottoir sur ce thème. Invité sur France 3 Normandie, le sociologue des médias Jean-Marie Charon nous a également apporté son expertise sur le sujet.

On ne parle jamais des trains qui arrivent à l'heure !

"À titre personnel, j'ai tendance à moins regarder les informations parce qu'il y a trop de canaux de diffusion et pas forcément des bonnes nouvelles, donc j'essaie de limiter. On axe beaucoup sur les mauvaises nouvelles ou les problèmes de société qui sont existants et qu'il ne faut pas négliger, et on a moins cet équilibre de culture générale et d'actualité au sens plus large du terme", témoigne une jeune femme rencontrée dans les rues de l'agglomération rouennaise.

"C'est beaucoup de choses négatives, ça décourage les gens de regarder les actualités", poursuit cette autre dame. *"Il y a plus de mauvaises nouvelles que de bonnes nouvelles. J'ai*

l'impression que c'est comme ça depuis longtemps, et pour moi, c'est un peu le train-train habituel, ça ne me choque pas plus que ça", commente un jeune homme d'une vingtaine d'années.

"On ne parle jamais des trains qui arrivent à l'heure", déplore ce dicton populaire. Les journalistes couvrent effectivement l'actualité, et elle est rarement rieuse. Ils informent sur la politique, alertent sur les accidents, les scandales ou les épidémies, racontent les guerres et pointent les dangers du monde.

"Beaucoup trop de politique à la télévision, et avec les élections qui vont bientôt arriver, ça va être de pire en pire" regrette cet homme rencontré dans les rues de Grand-Quevilly (76).

Les chaînes d'infos en continu nous bombardent de mauvaises nouvelles, je préférerais un journal télévisé avec de bonnes nouvelles. Les augmentations, Trump qui fait des siennes...c'est une vraie catastrophe !

Seinomarin rencontré dans l'agglomération rouennaise

"L'information omniprésente sur nos smartphones"

Jean-Marie Charon est chercheur au CNRS et sociologue des médias. Il était l'invité du journal de France 3 Normandie ce mardi 8 mars, et est revenu avec nous sur la place de l'information dans notre quotidien, ainsi que sur l'évolution du métier de journaliste.

"Le premier élément qui a été souligné, c'est qu'on a changé nos modes d'informations. Nous expérimentons de nouvelles manières de s'informer, et la première c'est effectivement de passer par le téléphone portable. L'ARCOM – autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique - qui est l'organisme qui surveille les médias, a fait une étude qui s'intitule "Les Français et l'information", et qui montrait que le principal écran désormais, c'est le smartphone. Qu'est-ce que ça change ? La première chose, c'est qu'il n'y a pas de limites horaires. Dans notre système d'information précédent, soit nous allions chercher notre journal et on avait nos moments de lecture, soit nous avions les journaux proposés par les radios télévisions."

"L'information est devenue omniprésente. Dès que nous ouvrons notre smartphone, nous pouvons être confrontés à de l'information. D'autant plus que notre source d'information - et plus nous sommes jeunes et plus ça va être le cas - ça va être d'abord les réseaux sociaux. Sur un smartphone cohabitent toutes sortes de sources, comme les influenceurs par exemple".

Jean-Marie Charon, chercheur au CNRS et sociologue des médias, était l'invité du JT de France3 Normandie le mardi 8 mars.

Jean-Marie Charon était l'invité d'ICI 19/20. Ses recherches portent sur les médias, le journalisme et l'information. Il nous donne son point de vue sur la "fatigue informationnelle". • ©France Télévisions

Le rôle de filtre du journaliste en voie de disparition ?

"Dans ce système-là, le rôle de filtre ou de "gardien de but" du journaliste disparaît. C'est-à-dire celui qui oriente, qui hiérarchise, qui propose, et qui à certains moments protège son public. Aujourd'hui, nous pouvons accéder à des messages d'une extrême violence, ça peut être des propos ou des images très directement prises sur l'actualité."

"En ce moment, on a toute une série de terrains de guerre, si vous allez sur les réseaux sociaux, immédiatement vous êtes en Ukraine, vous êtes à Gaza, et là il n'y a aucun filtre. Tous ces éléments jouent. Il faut voir aussi à quel point il y a une espèce d'entraînement réciproque entre ce qui se passe sur les réseaux sociaux et ce qui se passe sur les chaînes d'infos".

S'offrir des moments de déconnexion

Face à ce trop-plein d'informations, souvent anxiogènes et contradictoires, il conviendrait de faire des pauses. *"En principe, la meilleure solution serait d'essayer de se réguler, c'est-à-dire se donner des moments de déconnexion. Certains d'entre nous d'ailleurs, pendant les vacances ou des moments de pause, disent "j'arrête, je laisse mon smartphone, je fais une diète en matière d'information. Par rapport aux réseaux sociaux qui sont omniprésents, je crois que ça peut être une solution."*

Le Monde

En 2024, l'impôt sur le revenu a augmenté pour tout le monde, sauf pour les riches

Les Français ont jusqu'au 5 juin pour déclarer leurs revenus. La progressivité de cet impôt majeur est limitée par les multiples déductions et mécanismes d'optimisation dont bénéficient les plus aisés.

Par [Denis Cosnard](#) - Publié aujourd'hui à 05h15

C'est le grand rituel républicain du printemps. Comme chaque année, les Français sont invités, à partir du jeudi 10 avril, à remplir leur déclaration de revenus, le préliminaire nécessaire à leur imposition. La ministre chargée des comptes publics, Amélie de Montchalin, doit donner elle-même le coup d'envoi de cette « campagne de l'impôt sur les revenus 2024 » lors d'une conférence de presse, et officialiser l'ouverture du service en ligne permettant de déclarer les revenus. Les contribuables ont au plus tard jusqu'au 20 mai pour effectuer cette démarche dans la version papier, et jusqu'au 5 juin sur Internet, la date précise variant selon le lieu de résidence.

Cent dix ans après sa mise en place [pour financer la guerre de 1914-1918](#), l'impôt sur le revenu des individus constitue le symbole même de la fiscalité, et plus largement du pacte social. Plus que tout autre impôt ou taxe, il représente l'indispensable « *contribution commune* », « *également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés* », prévue par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 pour financer les dépenses publiques.

Mais ce pilier, abîmé, vacille. Depuis des années, l'impôt sur le revenu, comme l'ensemble du système fiscal tricolore, est souvent jugé complexe voire illisible, pas assez progressif par les uns, trop « confiscatoire » par les autres.

Pièce majeure du puzzle fiscal

La journée de mercredi a fourni un bon aperçu du débat. A Paris, des experts internationaux ont décortiqué la « *sous-imposition des plus grandes fortunes* » et étudié la meilleure façon de taxer vraiment les milliardaires, lors d'un colloque tenu à l'initiative de l'économiste Gabriel Zucman. Au même moment, le député (Union des droites pour la République, Alpes-Maritimes) Eric Ciotti prônait, [dans l'hebdomadaire Valeurs actuelles](#), un « *big bang fiscal* », avec un allègement drastique de l'impôt sur le revenu. Cet allié du Rassemblement national souhaite ramener de 45 % à 20 % le taux d'imposition pour la tranche la plus élevée, et supprimer les deux autres impôts portant sur le revenu, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Les premières données publiées mardi par Bercy concernant l'impôt versé en 2024 au titre des revenus 2023 confirment certaines fragilités du dispositif actuel. Globalement, l'impôt sur le revenu reste une pièce majeure du puzzle fiscal. Quelque 41 millions de foyers fiscaux ont déclaré leurs revenus en 2024, et 19 millions, soit 45 % d'entre eux, ont effectivement

acquitté un impôt. Le montant total figurant sur les avis d'imposition a progressé de 1,8 %, pour atteindre 83,5 milliards d'euros. Des recettes non négligeables pour l'Etat, quoique bien inférieures à celles de la CSG ou de la TVA.

La justice fiscale, elle, paraît plus discutable. En 2024, l'impôt sur le revenu a, en effet, augmenté pour tout le monde, sauf pour les riches, montre la note de Bercy. Alors que l'impôt net payé en moyenne par les 40 % de foyers situés au milieu de la courbe des revenus a progressé à un rythme annuel compris entre 5 % et 10 %, selon les déciles, celui des 10 % les plus aisés a reculé de 0,1 %. Leur revenu fiscal de référence s'est certes accru de 2,3 %. Mais, dans le même temps, ils ont bénéficié de davantage d'abattements et de crédits d'impôt, notamment pour l'emploi d'un salarié à domicile (ménage, etc.). Résultat : leur taux d'imposition réel a été ramené de 17,5 % à 15,2 %.

Le montant moyen des réductions et crédits d'impôt va de 49 euros pour les 10 % de foyers les plus modestes à 2 296 euros pour les 10 % les plus aisés. *« Cette progressivité des réductions et crédits d'impôt conduit à aplanir les taux moyens d'imposition »*, donc à freiner la progressivité de l'impôt lui-même, constate Bercy.

« Atteinte au pacte social »

Le cas des ultrariches est frappant. De moins en moins d'entre eux sont frappés par le taux marginal d'imposition le plus élevé, celui à 45 %. Le nombre de foyers concernés a reculé de 9 % en 2024, et de 13 % depuis 2018. Seuls 61 000 contribuables, soit 0,1 % du total, sont désormais concernés. Si bien que, pour l'Etat, cette dernière tranche du barème qui cristallise tant de critiques se révèle moins fructueuse. L'impôt collecté à ce titre a chuté de 7 % en 2024.

« On a affaire ici à des indépendants, des professions libérales ou encore des dirigeants d'entreprise qui peuvent en partie piloter leur mode de rémunération en fonction du régime fiscal le plus favorable, analyse l'inspectrice des affaires sociales Farida Belkhir, qui a coécrit un rapport sur le sujet pour le Conseil des prélèvements obligatoires. Ils arrivent à être beaucoup moins imposés qu'avec le simple impôt sur le revenu. Pour les très hauts revenus, on aboutit à une quasi-dégressivité de l'impôt. Cela porte atteinte au pacte social. »

« En France, les impôts directs restent progressifs, malgré les arbitrages que peuvent réaliser les plus aisés, par exemple en faveur du prélèvement forfaitaire unique plutôt que de l'impôt sur le revenu », tempère Laurent Bach, professeur de finances à l'Essec et membre de l'Institut des politiques publiques. Dans [un entretien accordé mercredi au Dauphiné](#), la ministre Amélie de Montchalin se veut, elle, catégorique : « Il y a bien dans notre pays une progressivité de l'impôt : 10 % des foyers les plus aisés paient 75 % de l'impôt sur le revenu. »